



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 12 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 12 décembre 2023, à 17 h 05 et tenue à 17 h 22, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Louis-Jean Garceau et Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Sont absents, la conseillère Nancy Déziel et le conseiller Jean-Yves Tremblay.

Sont également présents, Normand Dupont, directeur général, François St-Onge, directeur général adjoint, Me Chantal Doucet, greffière et Monsieur Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances.

Déclaration d'ouverture par le maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-735 - TAXES ET COMPENSATIONS 2024

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la conseillère Jacinthe Campagna :

- 1° donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-735 ayant pour objet d'établir les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2024;
- 2° et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-731 - EMPRUNT 706 388 \$ - EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE - LAC À LA PÊCHE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2023 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée et ses coûts;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changement, le Règlement SH-731 décrétant un emprunt et une dépense de 706 388 \$ afin d'engager des honoraires professionnels pour la réalisation d'une expertise environnementale du lac à la Pêche dans lequel l'eau est puisée pour alimenter le réseau d'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

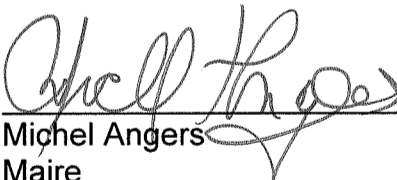
PÉRIODE DE QUESTIONS


Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 17 h 24.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière